

Le pomalidomide figure maintenant sur la liste des médicaments d'exception

Le pomalidomide est accepté en médicament d'exception en association avec la dexaméthasone, pour le traitement de troisième intention ou plus de myélome multiple chez les personnes:

- dont la maladie est réfractaire à la dernière intention de traitement reçue;
- dont la maladie a progressé pendant ou à la suite d'un traitement avec le bortezomib et le lenalidomide, à moins d'une intolérance sérieuse ou d'une contre-indication;
- dont le statut de performance selon l'ECOG est de 0 à 2.

Santé Canada approuve le Carfilzomib

En mars 2016, Santé Canada approuvait le Carfilzomib administré par voie intraveineuse en association avec le Lenalidomide et la dexaméthasone pour les patients atteints d'un myélome multiple qui ont reçu 1 à 3 lignes de traitement antérieures.

Pour se conformer à cette approbation, la fonction rénale des patients doit être d'au moins 50 mL/min.

Santé Canada approuve le Daratumumab

En juin 2016, Santé Canada approuvait le Daratumumab administré par voie intraveineuse en monothérapie pour les patients atteints d'un myélome multiple ayant déjà reçu au moins 3 lignes de traitement antérieures, dont un inhibiteur des protéasomes et un agent immunomodulateur, ou dont la maladie est réfractaire à ces deux classes d'agents.

L'INESSS recommande au ministre de la santé de ne pas inscrire le Pomalidomide sur la liste de médicament pour le traitement du myélome multiple

En juillet 2014, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a recommandé au ministre de la santé de ne pas inscrire le Pomalidomide sur la liste de médicament pour le traitement du myélome multiple.

La raison en est un rapport entre le coût et l'efficacité trop élevé.

L'INESSS mentionne qu'une mesure d'atténuation du fardeau économique de la part du fabricant (Celgene) pour améliorer le rapport entre le coût et l'efficacité est nécessaire.

Santé Canada approuve le Pomalidomide

En février 2014, Santé Canada approuvait le Pomalidomide administré par voie orale en association avec la dexaméthasone pour les patients atteints d'un myélome multiple chez qui le lénalidomide et le bortézomib ont tous deux échoué, qui ont déjà reçu au moins deux formes de traitement et dont la maladie a progressé lors de leur plus récent traitement.